

PROCES-VERBAL	ASSEMBLEE GENERALE	N° 3 / 2016
---------------	--------------------	-------------

**DATE :** mercredi 23 novembre 2016 à 17h00

**LIEU :** Institution de Lavigny

**SECRETAIRE :** Mme Marlène Godel

**PARTICIPANTS :** selon liste annexée

**EXCUSES :** selon liste annexée

### 1. Ouverture et bienvenue

17h00, M. Daniel Oyon, Président de l'Assemblée générale, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il remercie M. Thierry Siegrist, Directeur de l'Institution de Lavigny de son accueil et de la présentation de son établissement. M. D. Oyon est accompagné de Mme Elisabeth Débenay, Secrétaire générale du Réseau Santé la Côte (RLSC) et de Mme Marlène Godel, secrétaire. Cette dernière officie comme secrétaire de l'Assemblée générale. Parmi les personnes absentes, M. D. Oyon excuse Dr Laurent Christin, Président du Comité exécutif du RSLC, pour raison de santé et se réjouit de le retrouver aussi rapidement que possible. Sont excusés, MM. Pierre Burnier et François Jacot-Descombes, membres du Comité exécutif. L'ordre du jour est accepté. La distribution des cartes de vote est effectuée. La majorité des membres affiliés étant représentée, l'Assemblée générale est ouverte.

### 2. Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée générale du 27 avril 2016 et de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2016

PV AG du 27 avril 2016 : moyennement la modification ci-dessous, ce PV est validé.  
Modification demandée par Permed, page 4, dernier paragraphe : *Dans le canton de Vaud, Permed ne propose pas de garde d'enfants puisque soumise à des autorisations spéciales, ni de soutien administratif.*  
Le PV AG extraordinaire du 7 juillet 2016 est validé sans commentaire.

### 3. Ouverture du Centre senior de la Côte Déménagement du Centre Mémoire de la Côte

Dr Rebecca Dreher, responsable du Centre Mémoire, rappelle que les locaux du Centre Mémoire à l'Hôpital d'Aubonne (EHC) étaient devenus trop exigus. L'occasion de disposer de nouveaux locaux plus adaptés aux besoins et centrés à Rolle a été retenue. Le déménagement au Centre senior de la Côte, sous bail de l'EHC, s'est opéré mi-août 2016. Le Centre senior bénéficie de 9 bureaux dont 4 dédiés au Centre Mémoire et financés par le RSLC. Celui-ci dispose de 12 places de parc offrant un accès en voiture tout en étant proche des transports publics. Des remarques très positives des bénéficiaires du Centre Mémoire témoignent de la qualité du lieu. Les nouvelles demandes sont mieux suivies grâce à une augmentation des ressources médicales qui permet de rattraper le retard accumulé. Dans cette phase d'installation, quelques détails sont encore à améliorer, notamment la résonance phonique. Toute personne intéressée à visiter le centre est la bienvenue.

#### **Développement des activités de la Fondation de la Côte (FLC) au Centre senior de la Côte**

Mme Catherine Gobbo, responsable des prestations, évoque le déploiement des activités régionales avec l'implantation d'un 10<sup>ème</sup> CMS, dénommé CMS24, dans les locaux du Centre senior. Ce CMS24 prendra en charge les sorties des hôpitaux (CHUV, HUG, GHOL et EHC) et des cliniques (La Lignière, Bois-Bougy et Genolier) pour faciliter le retour à domicile d'une population âgée fragilisée. L'objectif est de renforcer le partenariat avec les médecins traitants et les acteurs régionaux (ex. les équipes mobiles) et de diminuer les délais de prise en charge à domicile. L'installation à Rolle se fera en décembre 2016 avec une ouverture prévue le 3 janvier 2017. Le CMS24 sera équipé d'un call-center disposant d'un seul numéro d'appel répondant 24 heures/24 et 7 jours/7, en lieu et place des 9 CMS. L'équipe de coordination aura comme mission de renforcer la coordination entre les partenaires et d'assurer la mise en place des prestations.

#### **4. Retour de la séance du Comité exécutif avec le Chef de département du DSAS (annexe 1)**

Mme E. Débenay rappelle les décisions concernant le déménagement du Centre Mémoire à Rolle prises lors de l'AG extraordinaire du 7 juillet 2016. Elle rend compte de la réunion du 29 septembre dernier du Comité exécutif avec M. Pierre-Yves Maillard, chef du DSAS et du courrier de ce dernier qui s'en est suivi. La réponse du RSLC fera état du retrait de l'Hôpital de Prangins du projet. Quant à l'EHC, il travaille le *business plan* du Centre Mémoire pour répondre à la demande du Chef de département.

M. Jérôme Azau, Municipal de Préverenges, demande que le courrier M. P.-Y. Maillard soit lu, ce que fait Mme E. Débenay.

M. D. Oyon perçoit les propos du chef de département comme encourageants à débloquer les fonds affectés au Centre Mémoire pour le financement du loyer pris à ce jour sur les fonds libres du RSLC.

M. Christian Crottaz, co-Directeur de la Fondation Belle Saison, revient sur les aspects de la psychiatrie de l'âge avancé et regrette l'impact négatif de la fermeture des lits de Cery sur décision du chef de département. Il demande au Dr Christophe Sahli, médecin associé au Département de Psychiatrie (Secteur Psychiatrique Ouest, Unité de Psychiatrie de Liaison) et membre du Comité exécutif, les motivations du retrait de son établissement du projet de déménagement de l'équipe mobile de psychiatrie de l'âge avancé au Centre senior à Rolle.

Dr C. Sahli répond que M. P.-Y. Maillard souhaite des interventions plus en amont afin de réduire les hospitalisations, ce qui ne correspond pas totalement au projet de Rolle. Les faibles ressources humaines du secteur psychiatrique ne permettant pas de mener à bien deux projets différents, dont un est issu d'une volonté cantonale, le CHUV s'est retiré du projet de regroupement à Rolle tout en le soutenant.

M. C. Crottaz relève que s'il existe bien un groupe de travail cantonal pour la question de la psychiatrie de l'âge avancé, il conviendrait de plancher sur la question sans attendre une réponse du canton. Il assure que les EMS soutiennent la démarche du Dr C. Sahli. Il désire que l'on motive ce besoin auprès de M. P.-Y. Maillard en proposant la mise en place d'un groupe de travail du réseau motivé et composé de l'Hôpital de Prangins, des CMS et des EMS, travaillant sur la prise en soins de la population vieillissante souffrant de troubles cognitifs.

Pour le Dr C. Sahli, il s'agit de deux problématiques différentes (déménagement sur Rolle et prise en charge de la population vieillissante). Il souhaite éviter un risque de confusion. Il apprécie le soutien des EMS tout en se sentant assez esseulé pour défendre son projet à l'interne.

M. D. Oyon propose que la question soit reprise lors d'un Comité exécutif.

#### **5. Etude sur le «Choix du lieu de décès » (annexe 2)**

Dr Karine Vantieghe, médecin cheffe du CTR de l'Hôpital d'Aubonne (EHC), commente le rapport de l'étude effectué en 2013.

Il en ressort que les deux tiers des professionnels de la santé qui ont répondu au questionnaire ignoraient le lieu où leurs patients désiraient décéder (soins aigus, à domicile ou en EMS). Ces

désirs auraient pu être connus dans un peu plus du trois quart des cas. Seul un bon tiers des professionnels avait connaissance oralement de la volonté de leurs patients (plus de 75%) ou encore disposait de directives anticipées (près de 20%).

Le jeudi 9 février 2017 à 16h00 au RSLC, Mme Françoise Laurent, cheffe de projet de l'équipe mobile de soins palliatifs (EMSP) fera une présentation de l'étude.

#### **6. Reporting financier au 30 septembre 2016 (annexe 3)**

M. D. Oyon présente le reporting financier

- Synthèse des projections, slide 2 : sur le plan de l'association, il est constaté un bénéfice de 187'260.- essentiellement dû aux bénéfices du pilotage et du Brio.
- Evolution des fonds, slide 3 : les fonds libres du pilotage évolueront négativement de 5'418.-, ceci étant dû au paiement de la différence du loyer des locaux du Centre Mémoire par ces derniers selon décision de l'AG du 7 juillet 2016.
- Pilotage, slide 4 : le centre de charges Pilotage devrait voir un bénéfice de près de 66'000.- notamment expliqué par l'apport des cotisations (budgétisées à 70'000.- et effectives à environ 144'000.-) et un sous-effectif en personnel.
- Brio, slide 5 : ce centre de charges devrait voir un bénéfice de plus de 290'000.- expliqué notamment par un sous-effectif de personnel et des ajustements des salaires de la sous-traitance par l'introduction de la convention liaison entre le RSLC et ses partenaires et par le budget 2016 basé sur les salaires 2015 comprenant des heures supplémentaires.
- CHYPCI, slide 6 : les charges sont financées par les cotisations.
- Diabouest, slide 7 : une perte est prévue, de l'ordre de 1'700.- environ. Elle s'explique par un salaire de chef de projet plus élevé que budgété, lié à une plus grande ancienneté de la cheffe de projet en poste, ayant remplacé la cheffe de projet démissionnaire.
- Programme Cantonal Diabète, slide 8 : une perte d'environ 7'300.- est attendue et sera assumée par une dissolution des fonds affectés après accord du canton.
- Equipe Mobile de Soins Palliatifs, slide 9 : une perte d'environ 39'000.- est attendue qui sera assumée par la dissolution des fonds affectés comme prévu dans l'avenant financier 2016 du contrat de prestations entre le SSP et le RSLC.
- Centre Mémoire de la Côte, slide 10 : une perte d'environ 103'000.- est projetée. Elle sera assumée, pour une part, par les fonds affectés comme prévu par l'avenant financier 2016. L'autre part de 51'493.80 correspond à la différence de loyer du Centre Mémoire liée au déménagement de ce dernier au Centre senior de Rolle et sera assumée par la dissolution des fonds libres « RSLC Projets futurs » (décision de l'AG du 7 juillet 2016).
- Proches aidants, slide 11 : les charges à hauteur d'environ 19'000.- seront assumées par dissolution des fonds libres « Projets futurs ».

#### **7. Budget prévisionnel 2017, adoption par l'AG (annexe 4)**

Le budget 2017, validé par le Comité exécutif, est présenté par Mme E. Débenay

En conclusion :

- Le budget est à l'équilibre par centre de charges ;
- Trois augmentations figurent au budget, elles concernent une augmentation de 0.5 EPT pour le Brio et plus précisément le CMS 24, le Centre Mémoire (augmentation du loyer et augmentation de ressources humaines médicales) et le programme DiabOuest en raison d'une augmentation attendue du nombre de prises en charge nécessitant une augmentation des ressources humaines.
- Des modifications pourraient être apportées au budget des soins palliatifs pour la formation en fonction des dispositions cantonales à venir.

– Le budget total est de 4'770'888.– francs.  
Ce budget n'intègre pas le financement par les fonds affectés qui relève de la décision du Canton.

M. Laurent Guignard, Municipal de Gimel, demande quelle est la participation des communes au budget du RSLC. Mme E. Débenay rappelle que, selon la loi sur les Réseaux de soins (LRS), les communes ne cotisent pas au RSLC mais contribuent au financement de l'AVASAD. La Fondation de la Côte, membre de l'Avasad, verse en sa qualité de membre du RSLC une cotisation et une participation au Brio.

M. J. Azau demande quel dispositif est mis en place pour mesurer l'efficacité du RSLC qu'il trouve lourd, complexe et onéreux pour la collectivité.

Mme E. Débenay précise que la subvention cantonale fait l'objet d'un contrat de prestations entre le Service de la Santé Publique (SSP) et le RSLC assortis d'indicateurs.

M. Mikael de Rham, Directeur général adjoint de l'EHC, assure que la structure de pilotage actuelle du réseau est légère et en adéquation avec le suivi des programmes cantonaux (équipe mobile soins palliatifs, Centre Mémoire).

M. D. Oyon souligne l'efficacité du RSLC qui, contrairement aux trois autres réseaux, a fait le choix d'une structure administrative légère.

M. J. Azau ressent cette démultiplication des prestations comme étant négatif et préjudiciable aux besoins des personnes âgées. Il souhaiterait que les patients âgés puissent bénéficier directement à leur domicile de toutes ces compétences.

M. D. Oyon rappelle que le projet de loi sur les quatre Régions de santé que le Conseil d'Etat mettra en consultation fin janvier 2017 permettra à chacun de faire valoir ses arguments.

M. D. Oyon appelle au vote pour l'approbation du budget.

Le résultat est de 5 abstentions sur 160 voix. Le projet de budget est voté et sera transmis au SSP. Pour rappel, c'est à ce dernier que revient la validation finale du budget.

#### **8. Représentant des communes du district de Morges au Comité exécutif**

M. D. Oyon rappelle que le siège de représentant des communes du District de Morges est vacant au Comité exécutif suite à la démission de Monsieur Jean-Daniel Allemann, municipal d'Apples. Si le Comité exécutif a émis des réserves quant à la candidate élue par l'assemblée des syndics du district de Morges sous l'égide de la Préfète, M. D. Oyon rappelle que l'Assemblée générale est souveraine. Mme Danièle Bonhomme, Directrice de l'EMS La Diligence Sàrl et représentante des EMS au Comité exécutif, mentionne que la catégorie EMS, dans sa majorité, a soutenu cette candidature.

Par souci de transparence, Mme D. Bonhomme demande lecture du mail adressé au RSLC par Mme Andréa Arn, préfète du district de Morges en date du 21 novembre 2016 : *Les communes du district de Morges, en assemblée des syndics, ont décidé de ne pas se faire représenter lors de la prochaine AG du RSLC, en précisant que le délégué du district de Nyon n'a pas qualité de les représenter. Les syndics du district s'adresseront directement au Chef du Département pour lui faire part de leur mécontentement, pour deux raisons: d'abord la tenue d'une AG extraordinaire en date du 7 juillet 2016. A cette date, 7 jours après leur entrée en fonction, les nouvelles municipalités des communes du district n'avaient pas encore pu choisir leur délégué, ni étudier le dossier. Les décisions qui ont été prises étaient importantes et auront des conséquences financières à long terme. La deuxième raison est le refus du comité de travailler avec et de soutenir la déléguée proposée démocratiquement par les communes du district. En conséquence, je vous prie de bien vouloir prendre note qu'aucun délégué du district de Morges ne sera présent lors de la prochaine AG.*

M. J. Azau annonce être intéressé de représenter les communes du district de Morges et souhaite connaître les personnes qui composent le Comité exécutif.



Composition du Comité exécutif :

- Dr L. Christin, Président,
- Dr Pierre-Alain Robert, médecin indépendant, représentant de la SVM,
- M. Christophe Vachey, Directeur général adjoint du GHOL et M. François Jacot-Descombes, Directeur général de l'EHC, représentants des hôpitaux reconnus d'intérêt public,
- Dr Christophe Sahli, Hôpital de Prangins, représentant du secteur psychiatrique reconnu d'utilité public,
- M. Jean-François Pasche, Directeur de la Fondation Silo et Mme Danièle Bonhomme, Directrice de La Diligence Sàrl, représentants des EMS reconnus d'intérêt public,
- M. Pierre Burnier, Syndic de Bursinel, représentant des communes du district Nyon,
- M. Jacques Charbon, Directeur de la Fondation de La Côte, représentant des SAD mandatés par l'AVASAD,
- Dr Mikael De Rham, Directeur général adjoint de l'EHC, représentant des CTR et institutions spécialisées reconnus d'intérêt public,
- M. Nicolas Walther, Directeur de la Clinique La Lignière, représentant des membres affiliés volontaires.

**1. Nouveau(x) membre(s)**

Aucune candidature n'est annoncée.

A signaler, le changement de nom de deux membres du RSLC : l'Association Vaudoise du Diabète s'appelle désormais **Diabètevaud** et Assistance à domicile pour la ville et la campagne SA est devenue **SPITEX pour la Ville et la Campagne SA**.

**9. Proposition(s) individuelle(s)**

Aucune.

**10. Divers**

Mme E. Débenay rappelle les grandes orientations du projet de loi (PL) des quatre futures Régions de santé. Ce PL a pour conséquence l'abrogation des lois sur l'Avasad et les Réseaux de soins. La mission de ces Régions telle que communiquée par le SSP est la suivante : *Cette nouvelle loi aura pour but de garantir que toute personne résidant dans leur région bénéficie dans son lieu de vie des mesures préventives et des prestations sanitaires et médico-sociales nécessaires au maintien de son autonomie fonctionnelle et de sa qualité de vie et ainsi différer, voir éviter une hospitalisation ou un transfert prématuré en EMS.*

M. D. Oyon remercie les personnes présentes de leur participation et propose de partager le verre de l'amitié offert par l'Institution de Lavigny.  
La séance est levée à 19h00.

Daniel OYON

Président de l'Assemblée générale

Marlène GODEL

Secrétaire de l'Assemblée générale

Annexes ment.